



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : HERITAGE 50 WG

Design Code : A12704A

Utilisation : fongicide

Société : Maag Agro, Syngenta Agro AG,
Postfach 233, Chemiestrasse,
CH-8157 Dielsdorf

Téléphone : 044/855 88 77

Téléfax : 044/855 87 13

Téléphone en cas d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre
d'information toxicologique en cas
d'intoxications, 0044 1484 538 444
(Syngenta, anglais) 0033 611 073
281 (SGS, français) pour d'autres
cas d'urgence



Dangereux pour l'environnement

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | No.-CE | Symbole(s) | Phrase(s) de risque | Concentration |
|--|-------------|--------|------------|---------------------|--------------------|
| azoxystrobine | 131860-33-8 | | T, N | R23 R50/53 | 50 % W/W |
| sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts | 68955-19-1 | | Xi | R36/38 | >= 1 - <= 5 % W/W |
| naphthalenesulfonic acid, sodium salt, polymer with formaldehyde | 9008-63-3 | | Xi | R36/38 | >= 5 - <= 10 % W/W |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

3. Identification des dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** : Transférer la personne à l'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Conseils médicaux** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
mousse résistant à l'alcool
eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter toute formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
- Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Conseils pour une manipulation sans danger** : Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable en air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces des dissolvants inflammables ou est manipulé en présence des dissolvants inflammables.
- En général le personnel la manipulation de ce matériel et de tout l'équipement de conduite devrait être électriquement mise à la terre ou fondue. Les sacs en bloc (FIBC) employés pour contenir ce matériel devraient être le type B, le type C ou le type D. Le type sacs de C doit être électriquement fondu ou mis à la terre avant que la poudre soit chargée à ou déchargée du sac. Si des tambours en métal ou de fibre sont utilisés pour contenir ce matériel, assurez-vous les pièces en métal sont collés sur l'équipement remplissant et fondus.
- Ce matériel a pu devenir chargé dans certaines conditions telles que le transport pneumatique.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Équipement de protection individuel, voir section 8.

STOCKAGE

- Exigences concernant les** : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

aires de stockage et les conteneurs

bien ventilé.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux
pour animaux.

Autres données

: Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il
est entreposé à température ambiante dans ses contenants
d'origine hermétiquement fermés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | Limite(s) d'exposition | Type de valeur | Source |
|---------------|------------------------|----------------|----------|
| azoxystrobine | 2 mg/m ³ | 8 h TWA | SYNGENTA |

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

SI de la poussière est produite dans l'air, utiliser les contrôles d'aération locaux.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir
priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Avec la sélection de l'équipement de protection personnelle,
demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux
normes en vigueur.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est
normalement nécessaire.
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à
l'installation de mesures techniques efficaces.

Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont
habituellement pas exigés.
Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à
chaque site.

**Protection de la peau et
du corps** : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le
corps d'après les besoins physiques du travail.



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| Forme | : granulés |
| Couleur | : brun clair |
| Odeur | : Aucun(e). |
| pH | : 6.5 à 10 g/l |
| Classe d'explosibilité de poussière | : Forme des nuages de poussière inflammable. |
| Plus petite énergie d'inflammation | : 3 - 10 mJ |
| Propriétés comburantes | : non oxydant |
| Dangers d'explosion | : Non-explosif |
| Densité | : 0.54 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | : Miscible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| Produits de décomposition dangereux | : La combustion ou la décomposition thermique libèrent des vapeurs toxiques et irritantes. |
| Réactions dangereuses | : Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | : DL50 rat, > 5,000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | : CL50 rat, > 4.67 mg/l, 4 h |
| Toxicité aiguë par pénétration cutanée | : DL50 rat, > 2,000 mg/kg |
| Irritation de la peau | : lapin: légère |
| Irritation des yeux | : lapin: Modérément irritant |
| Toxicité à long terme | : N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

| | |
|------------------------|--|
| Bioaccumulation | : L'azoxystrobine a un potentiel moyen de bioaccumulation. |
|------------------------|--|



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

- Stabilité dans l'eau** : L'azoxystrobine est stable dans l'eau
- Stabilité dans le sol** : L'azoxystrobine n'est pas persistant dans le sol.
- Mobilité** : L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité pour le poisson** : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 1.1 mg/l , 96 h
- : CL50 Crapet arlequin, 2.4 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques** : CE50 *Daphnia magna*, 1.8 µg/l , 48 h
- Toxicité pour les algues** : EBC50 *Pseudokirchneriella subcapitata*, 120 µg/l , 72 h
- : ERC50 *Pseudokirchneriella subcapitata*, 950 µg/l , 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés** : Vider les restes.
Récipients à rincer 3 fois.
Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR/ RID:

No ONU: 3077
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage III



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(AZOXYSTROBIN)

Transport maritime

IMDG:

No ONU: 3077
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(AZOXYSTROBIN)
Polluant marin : Polluant marin

Transport aérien

IATA-DGR

No ONU: 3077
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage: III

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(AZOXYSTROBIN)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

| | | |
|----------------------------|---|--|
| Symbole(s) | : N | Dangereux pour l'environnement |
| Phrase(s) de risque | : R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Phrase(s) S | : S 2 S13 S20/21 S35 S57 SP1 | Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage |



HERITAGE 50 WG

Version 10

Date de révision 07.07.2008

Date d'impression 07.07.2008

- Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Note** : La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:

- R23** Toxique par inhalation.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.